

**Zeitschrift:** Bulletin technique de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1907)  
**Heft:** 4

## Vereinsnachrichten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## SOCIÉTÉS

### Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de la 4<sup>e</sup> séance ordinaire, du jeudi 24 janvier 1907, à 8 1/4 h. du soir, au Palais de Rumine.

Présidence, M. E. Paschoud, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sous réserve d'une rectification demandée par M. Elskes, en ce qui touche aux conclusions de sa conférence sur les chemins de fer américains.

M. Elskes, dans une lettre adressée au président, s'exprime à ce propos comme suit :

« Je n'ai pas dit, je crois, et certainement n'ai pas voulu dire que nous n'avons rien à envier aux Etats-Unis en matière de chemin de fer ; s'il s'agit de régularité, peut-être, de confort, passe encore, mais d'utilité non, et j'ai surtout insisté sur l'absence de contrôle tracassier, qui fait que les trains sont réellement là pour le plus grand nombre ; non pour des fonctionnaires, mais pour le public et que ce dernier le comprend et le reconnaît, tandis que chez nous on est toujours à réclamer. Je désire que votre procès-verbal le dise bien nettement. »

Les candidats présentés dans la dernière séance sont proclamés membres de la Société vaudoise.

M. Louis Brazzola, architecte, candidat, est présenté par MM. Paris et Brazzola, ingénieurs.

La parole est ensuite donnée à M. Lugeon, professeur de géologie à l'Université de Lausanne, qui nous entretient du *sol de Lausanne*, de sa formation géologique et des phases successives par lesquelles il a passé jusqu'à ce jour.

De nombreux clichés illustrent la conférence, attentivement suivie et vivement applaudie.

M. G. Cuénod, ingénieur en chef au 1<sup>er</sup> arrondissement des Chemins de fer fédéraux, signale les agissements de la « Murraria », visant à faire boycotter, cette année, la Suisse et Lausanne en particulier, par les manœuvres et maçons italiens. Le danger est imminent, il faut y parer, mais comment ? M. Cuénod propose de mettre la question à l'étude au sein de la Société suisse des Ingénieurs et des Architectes.

Une discussion très nourrie s'en suit, où il est rappelé les essais peu encourageants faits il y a une quinzaine d'années pour former des ouvriers suisses et les vaines tentatives de l'an passé, lors de la grève des manœuvres et maçons, pour introduire les ouvriers limousins dans la place de Lausanne.

La proposition de M. Cuénod est adoptée à l'unanimité. La séance est levée à 10 1/4 h.

## CONCOURS

### Etude d'un bâtiment pour grande salle et aménagement de la place de la Riponne, à Lausanne<sup>1</sup>.

II<sup>e</sup> projet retenu pour le Concours au 2<sup>e</sup> degré : Projet « Armes de Lausanne », de MM. Chesseix et Chamarel-Garnier, architectes, à Lausanne.

III<sup>e</sup> projet retenu pour le concours au 2<sup>e</sup> degré : Projet « Apollon », de M. Neukomm, architecte, à Bâle.

Nous reproduisons, à la page 46, les principales planches de ces deux projets.

### Procès-verbal des délibérations du jury du concours d'idées pour le Casino-Théâtre de Fribourg.

Le jury s'est réuni à Fribourg, le mardi 11 décembre au matin et a procédé ce jour-là et le mercredi 12, à l'examen des projets au nombre de 50, tous parvenus dans le délai fixé.

Il a appelé M. le Dr Aug. Schorderet, secrétaire du Comité du Casino-Théâtre, aux fonctions de secrétaire du jury.

<sup>1</sup> Voir N° du 25 janvier 1907, page 33.

Les projets du concours sont les suivants :

Devises N°s 1. *Cyclette*. — 2. *Gardons les arbres*. — 3. *In dulci jubilo*. — 4. *30 XI 06*. — 5. *Disque rouge dans un disque blanc concentrique*. — 6. *6 décembre*. — 7. *Imago*. — 8. *Un trèfle à quatre feuilles*. — 9. *30 nov*. — 10. *Sarinette*. — 11. *Lima*. — 12. *Disque noir et blanc*. — 13. *Disque or et blanc*. — 14. *Zut*. — 15. *Bellevue*. — 16. *Au bord de la libre Sarine*. — 17. *Sarine*. — 18. *Une autre situation ; Variante Bellevue*. — 19. *Plaisirs*. — 20. *La musique adoucit les mœurs*. — 21. *Gaudemus*. — 22. *Armailli jouant du cor*. — 23. *Barque dessinée*. — 24. *Fides*. — 25. *Vieux Fribourg*. — 26. *Orpheus*. — 27. *S. P. Q. F.* — 28. *Symphonie*. — 29. *Dégagements*. — 30. *Uri*. — 31. *Nov. 06*. — 32. *Künstlerleben*. — 33. *Moléson*. — 34. *8 cercles se coupant*. — 35. *Hans*. — 36. *Ecusson fribourgeois*. — 37. *Rädchen*. — 38. *Cirano*. — 39. *Gesang und Tanz*. — 40. *As de pique blanc*. — 41. *Lorette*. — 42. *Carmen*. — 43. *St-Augustin*. — 44. *Monico*. — 45. *Arte et voluptate*. — 46. *St-Michel*. — 47. *Joyeuses fêtes*. — 48. *Viola, Bass und Geige*. — 49. *Habsbourg*. — 50. *Me reviendras-tu ?*

Le jury se plait à reconnaître la valeur très réelle du concours dans son ensemble, riche pour la solution du problème posé en bonnes et judicieuses indications. Le niveau artistique des projets lui a paru fort réjouissant, il est heureux de pouvoir en féliciter un grand nombre d'auteurs.

Le jury ayant à désigner par ordre de mérite les projets lui paraissant avoir le mieux répondu aux exigences du programme a retenu, pour fixer son verdict définitif, les projets suivants :

N°s 1. *Motto Cyclette*, 2. *Gardons les arbres*, 7. *Imago*, 13. *Disque or et blanc*, 15. *Bellevue*, 22. *Armailli jouant du cor*, 48. *Viola, Bass und Geige*.

L'élimination des autres projets a été dictée principalement par les considérations suivantes :

1. Un grand nombre de concurrents n'ont pas, ou ont insuffisamment tenu compte des limites du terrain mis à leur disposition, soit celui indiqué par des lignes rouges sur le plan de situation.

Ils ont dépassé ces limites dans des proportions quelquefois très notables, ce qui a nécessité la mise hors concours pour ce fait des projets N°s 25. *Vieux Fribourg*, 42. *Carmen*, 45. *Arte et voluptate*, 49. *Habsbourg* et 31. *Nov. 06*.

Ce dernier, notamment, est d'une valeur réelle, présentant beaucoup de très bonnes dispositions surtout quant à la scène ; le jury attire l'attention du Comité du Casino-Théâtre sur ce projet et lui en recommande l'acquisition.

D'autres concurrents ont à tort fait rentrer dans le cadre de leur projet tout ou partie des Grands-Places sur lesquelles le Comité n'a aucun droit et dont peut seul disposer le propriétaire, c'est-à-dire la ville de Fribourg. Le terrain avoisinant le théâtre qui devait d'après le programme être aménagé en jardin et emplacement de concert ne pouvait être que celui renfermé dans les limites indiquées au plan. Il est résulté de l'observation de ce fait que plus d'un concurrent a disposé les bâtiments de telle manière qu'il ne reste plus de place sur le terrain dont dispose le Comité, ni pour un jardin, ni pour un emplacement de concert.

2. Beaucoup de concurrents paraissent ne pas s'être rendu compte que la vue à ménager était celle dans la direction du Sud-Est, et l'ont malheureusement masquée par des ailes du bâtiment, ou ne l'ont pas suffisamment mise en valeur.

3. Il est fâcheux qu'un très grand nombre de projets n'aient pas tenu compte des exigences théâtrales en ce qui concerne la scène et ses accessoires. La profondeur de la scène était indiquée, ainsi que l'ouverture au rideau, chaque concurrent aurait